

Compte rendu du Conseil municipal du 27 mars 2026 à 19h30

Commissions municipales

À la lecture de l'ordre du jour, nous avons été surpris de constater la place limitée qui nous était accordée au sein des différentes commissions de travail, tant internes qu'externes.

Nous avons donc présenté une déclaration liminaire demandant une répartition des postes conforme au principe de proportionnalité des listes, tel que prévu par l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales.

À l'issue des échanges et qu'on nous ait affirmé que rien n'était figé, nous avons obtenu la possibilité de désigner **un élu par commission interne**. Cette organisation constitue un changement notable par rapport aux deux mandatures précédentes, durant lesquelles chaque élu, qu'il appartienne à la majorité ou à l'opposition, pouvait intégrer librement l'ensemble des commissions, sans limitation de membres. La répartition sera la suivante :

Commission	Référent	Membres
Finances et Administration générale	FONTANIER Séverine	CHOUVELON Jean-Pierre MALEYSSON Sophie LAURENT Didier
Travaux, Sécurité, Marchés publics, et Ressources Humaines	CHOUVELON Jean-Pierre	PAYS Fabien MALEYSSON Sophie FONTANIER Séverine FELGINES Florence
Aménagement du territoire, Urbanisme et Affaires juridiques	MALEYSSON Sophie	CHOUVELON Jean-Pierre PAYS Fabien GARREL Mireille FONTANIER Séverine CHACORNAC Emmanuelle
Vie associative, Culture et Patrimoine	ROSIER Hubert	MALEYSSON Sophie VENET Philippe CHOUVELON Jean-Pierre LAURENT Didier
Education, Jeunesse et Solidarité	TEYSSIER Bernadette	DURAND Claudine JADEAU Jean-Michel MALEYSSON Sophie GARREL Mireille CHACORNAC Emmanuelle
Communication, Dématérialisation, Commémorations et Tourisme	FONT-VEROT France	FONTANIER Séverine FELGINES Florence

Nous nous adapterons à cette nouvelle méthode de travail.

Votes et indemnités des élus

Nous avons délibéré sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Nous avons voté favorablement à toutes les propositions, à l'exception de celle concernant le montant des indemnités allouées aux trois conseillers délégués.

Il est en effet proposé d'attribuer à chacun **11,88 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**.

Au-delà des interrogations que nous pouvons avoir sur la légalité de ce taux, nous constatons surtout que, malgré la suppression d'un poste d'adjoint, **les indemnités des élus augmentent d'environ 700 € par mois** par rapport au mandat précédent comme développé dans le tableau ci-dessous.

Comparatif des indemnités

(Base : indice 1027 – montants bruts)

Fonction	Mandature précédente	% indice	Montant brut	Mandature actuelle	% indice	Montant brut
Maire	1	35 %	1 438,68 €	1	41,43 %	1 702,99 €
Adjoints	4	19,8 %	813,88 €	3	21,38 %	878,83 €
Conseillers Délégués	2	5,14 %	211,28 €	3	11,88 %	488,33 €

Synthèse financière

- **Total mensuel précédent** : 5 116,76 €
- **Total mensuel actuel** : 5 804,47 €
- **Écart mensuel** : + 700 €
- **Écart annuel** : + 8 400 €

Communauté d'agglomération

La délibération concernant les représentants à la Communauté d'Agglomération a été retirée de l'ordre du jour, ces derniers ayant déjà été élus le 15 mars.

Le maire indique que l'élection du président de la communauté d'agglomération aura lieu le **8 avril prochain**.

Points divers abordés

➤ Procurations

La secrétaire de mairie indique que les procurations seront désormais formalisées à l'aide d'un modèle dédié, le fonctionnement précédent n'étant pas satisfaisant.

➤ **Services techniques**

Jean-Pierre CHOUVELON a rencontré les agents techniques, initialement inquiets du changement de municipalité. À l'issue d'un échange constructif, ils se montrent rassurés quant à la continuité du service. M. GIRAUD effectue actuellement sa semaine d'intégration avant titularisation.

➤ **Remplacement**

Mme GAGNE, agent d'accueil, étant en arrêt pour une durée indéterminée, Mme FABRE assurera son remplacement à compter du **30 mars 2026**.

➤ **Travaux de la place**

Les toilettes seront installées le **31 mars 2026**. Une réunion de chantier avec Mme PAROUCHEVA est prévue dans la semaine du 30 mars.

➤ **Accès à la mairie pour les élus de la liste minoritaire**

Le maire annonce le remplacement de l'ensemble des barillets de la mairie et a demandé la restitution des clés aux anciennes adjointes.

Emmanuelle CHACORNAC a sollicité la possibilité de conserver une clé afin d'organiser des réunions de travail en amont des conseils municipaux. Cette demande, que nous estimons légitime au regard du faible écart de voix entre les listes, a été refusée par la majorité.

Les élus d'opposition devront donc, comme les associations, demander l'accès à la salle du conseil, sans accès aux autres équipements (toilettes, photocopieur).

➤ **Internet à l'école**

Emmanuelle CHACORNAC finançait jusqu'à présent un abonnement 4G permettant l'accès au Wi-Fi à l'école. Suite à sa résiliation, une solution doit être trouvée.

La fibre étant désormais disponible, mais les offres identifiées précédemment atteignant 135 € par mois, le sujet avait été laissé en suspens.

Jean-Pierre CHOUVELON indique disposer d'un contact pour résoudre rapidement le problème de la fibre à l'école. Il prendra également contact avec Orange concernant le déploiement de la fibre dans les zones artisanales du Fataïre et du Martouret.

➤ **Organisation des conseils municipaux**

Il est désormais acté que les conseils municipaux se tiendront à un horaire fixe : **19h30**.

Prochain conseil municipal : Mercredi 1er avril à 19h30

Clôture de séance : La séance est levée à **20h35**.